

Conseil de Quartier – Guinguette Semeuse – 23 mai 2018

Présents : Claude Pruvot, Pascal Himpens, Viviane Lejosne, Martine Picavet, David Planquart, Roselyne Sammarcelli, Didier Gonton, Robert Brunet, Gérard Franchomme,

Absents : Yves Guelton, François Poulain

Invitée : Beverley Joliet.

I. **Accueil et émargement de la feuille de présence, composition du conseil**

Claude Pruvot, Président du Conseil de Quartier, fait tourner une liste à jour des conseillers de quartier pour vérification des coordonnées de chacun,

Le président informe que 2 membres ont officiellement démissionné du conseil pour cause de déménagement : Fabien Delacroix et Nicolas Pecqueur.

Le Conseil accueille un nouveau membre, monsieur Didier Gonton. Le nouveau conseiller se présente aux membres du conseil de quartier. Claude Pruvot explique que le quartier se divise en deux secteurs, Guinguette et Semeuse, et avec l'arrivée de M. Gonton remarque à nouveau la difficulté à avoir des représentants du secteur Semeuse, seul François Poulain étant à ce jour représentant de ce secteur.

Beverley Joliet, invitée par Claude Pruvot auprès duquel elle a émis le souhait d'intégrer le Conseil de quartier, explique s'intéresser à cet espace de démocratie participative car il s'agit de quelque chose d'inconnu pour elle mais qui lui semble aller de soi car elle avait auparavant siégé dans le Conseil communal des jeunes et qu'elle siège actuellement au Conseil Lillois de la Jeunesse. Le Conseil acte son entrée officielle pour le prochain conseil du 27 juin.

Claude Pruvot présente et remercie Mélissa Menet, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Hellemmes, pour sa présence à son invitation afin de nous parler 'logement social'.

II. **Validation du compte-rendu du conseil de quartier du 28 mars**

Le compte rendu est validé par l'ensemble des conseillers de quartier présents.

III. **Point d'informations/communications : médiathèque, prises de photos**

Le Président du Conseil de Quartier a demandé à Angélique Gilibert de lui adresser un compte rendu succinct de la dernière réunion collective sur la médiathèque, les membres référents du Conseil n'ayant pu y participer. Pour raisons techniques ce compte rendu n'a pu parvenir à temps. Il demande à Madame Menet si elle peut communiquer au Conseil les dernières informations en sa possession. Elle indique un certain nombre de rencontres avec la programmiste pour les espaces de la médiathèque. Le délai sera soutenu afin que le projet prenne entièrement forme tel

que souhaité par la mairie. Les travaux devraient débuter dès l'automne prochain, la commune souhaitant une ouverture à la rentrée 2019.

Monsieur Pruvot revient ensuite sur des problématiques constatées sur le quartier et qui remontent au Conseil par le biais de conseillers et/ou d'habitants. Il est notamment convenu que sur certains thèmes il est possible et souhaitable de disposer de photos de ces problèmes, à transmettre au Président ou à la coprésidente du Conseil de Quartier (mais pas aux deux en même temps – ils se tiendront réciproquement informés) pour centralisation. Ces documents seront par la suite transmis pour info à l'élu-e concerné-e et à Murielle Vanderheuderlinghen pour qu'elle communique la problématique au service concerné. L'idée de prise de photos a été à l'origine proposée par Pascal Himpens qui a élaboré une « fiche de dysfonctionnement » à cet effet. Gérard Franchomme indique avoir déjà utilisé ce mode de faire avec Gilles Vanderbruggen.

Sur la question des « dysfonctionnements » constatés, Roselyne Sammarcelli indique qu'au bout de la rue Faidherbe, contre le mur de chez Delsalle, il y avait des barrières de la Communauté Urbaine de Lille (MEL) par rapport à des travaux maintenant terminés depuis un certain temps. Depuis ces barrières sont renversées et n'ont pas été enlevées.

- **Point « activités » de l'association Guinguette**

Martine Picavet fait un point sur l'association. La braderie s'est bien passée, avec une présence visible de la police nationale et municipale, ce qui a fait reculer certains mauvais esprits. Cette braderie s'est donc déroulée très sereinement. De la même manière, il n'y a pas eu (ou alors très peu) d'installations sauvages. Tous ces éléments positifs ont été remontés auprès de Monsieur le Maire.

La Fête de l'Été aura lieu le 10 juin au Jardin des Enfants (derrière le LRC ou à l'intérieur du LCR s'il pleut). L'Armoire qui Lit, qui a été détruite par certains individus, sera remplacée, avec une subvention du PIC, suite au souhait des membres. Elle avait fonctionné de juin à octobre. Elle sera installée pour la journée de l'été. Cette armoire, qui n'est pas réservée au lotissement mais à tous les passants, sera ouverte le matin et fermée le soir. Le nouvel emplacement de l'armoire sera plus proche des habitations.

En ce qui concerne l'occupation de la place des Tisserands et de la rue du Soleil Levant, les dealers étaient présents sur ces espaces jours et nuits. Cependant, le 28 mars dernier a eu lieu une intervention de la Police Nationale et depuis, ils se sont déplacés et n'occupent plus cet endroit.

Par contre un autre groupe squatte la place des Tisserands, ils ne semblent pas dealer mais laissent de nombreux déchets, en particulier des cartouches de carbone. Cela a été signalé auprès des services et de Véronique Poher.

Madame Picavet rappelle que le quartier est en quartier test avec le dispositif « Vigilance citoyenne » avec un référent dans la police.

- **Point « Place de la République » : courrier du Maire aux riverains, fête des voisins,...**

Selon Pascal Himpens, plusieurs riverains de la Place de la République se plaignent de problèmes avec une famille installée dans les logements sociaux. Monsieur Le maire a adressé un courrier aux riverains et a saisi les services compétents à ce sujet (services sociaux, etc..).

Un collectif d'habitants riverains dont Pascal Himpens fait partie a décidé de réagir et d'organiser le vendredi 25 mai une Fête des Voisins intergénérationnelle qui se déroulera sur la place de la République, en lien avec inserSol et Citéo. Un dossier de demande de subvention PIC a été déposé à hauteur de 500€.

Claude Pruvot indique que lors d'une réunion du CLSPD, le sujet du comportement antisocial (pour ne pas dire asocial) de cette famille a été abordé car un conseiller hellemmois est intervenu pour indiquer son exaspération et celle des habitants du quartier. Des éléments de réponse ont été apportés concernant cette famille, LMH expliquant par ailleurs qu'elle n'avait pas le pouvoir de choisir ses locataires. Le dossier est aussi entre les mains de Vilogia. Pour Monsieur Himpens, les problèmes ne viennent pas des plus grands de la famille mais des plus jeunes. Par exemple, lors de la Fête Champêtre, et alors qu'il passait dans sa rue, Monsieur Himpens a remarqué les jeunes en question place de la République avec une voiture verte, voiture qui est depuis brûlée rue Dordin.

Monsieur Gonton demande quelles sont les missions de Citéo. Monsieur Pruvot répond que Citéo fait de la médiation sociale dans le quartier, que ses médiateurs ont pour rôle la prévention et gestion des conflits d'usage et de voisinage. Ils dialoguent avec les habitants, constatent et font remonter les problématiques à la mairie.

- **Point « logements sociaux » secteur rues Soleil Levant, du 14 juillet, du 11 novembre**

Claude Pruvot indique que suite au souhait de Monsieur Brunet de mettre le devenir de ces logements LMH à l'ordre du jour ayant constaté qu'il y a de plus en plus de logements inoccupés, il a proposé à Madame Mélissa Menet, 1^{ère} Adjointe au Maire qui a également en charge le volet logement de venir informer le Conseil sur ce sujet. Il la remercie à nouveau d'être présente et d'avoir patienté jusque-là.

Madame Menet explique qu'avec le CCAS, ils s'occupent de ces logements. Tout est lié à une convention datant 1977 entre le CCAS et LMH pour la construction de logements pour des personnes proches de la retraite et avec des petits revenus, des personnes n'ayant pas besoin de grands logements. 16 logements ont donc été construits avec un R+1 par le bailleur pour le compte de la commune et du CCAS. Le CCAS gère ces logements depuis 1977 avec un certain nombre d'obligations et de responsabilités. Pour être transparent, à son arrivée en fonction, Mélissa Menet a, avec la direction du CCAS et de l'Espace Senior, fait un travail de diagnostic sur ces logements aux loyers extrêmement modeste et les personnes qui y vivent.

Lors de ce premier tour d'horizon, les services se sont aperçus que la gestion par le CCAS et notamment l'obligation d'entretien et de réparation qui étaient dans la convention n'a pas réellement été mise en œuvre, LMH étant seulement responsable du gros œuvre. Elle rappelle que le CCAS doit conserver une part financière d'investissement pour intervenir sur le patrimoine. Il y avait bien des travaux fait à la demande des locataires quand des problématiques étaient rencontrées, mais rien n'était provisionné ou prévu.

Il y a aussi maintenant une prise en compte obligatoire de normes d'habitat réglementaires qui n'existaient pas dans ces constructions datant de 1977, et donc la présence d'éléments qui peuvent poser problème pour la santé des locataires.

En ce qui concerne les locataires, il s'agit avant tout de personnes vieillissantes, perdant en autonomie chaque jour un peu plus, avec des logements de moins en moins adaptés pour eux, des personnes également qui ont besoin d'être accompagnées dans l'accès au droit, parfois sans famille et susceptibles d'être mises en tutelle ou curatelle.

Lors de cette étude globale datant de 2015 il y avait déjà deux ou trois logements inoccupés. Le constat fait était donc celui d'un bâti vieillissant avec des difficultés d'entretien et des locataires avec lesquelles pour certains il a fallu remettre en place un contact avec le CCAS et l'Espace Senior.

Au vu de tous ces éléments, il y a eu un échange avec le CCAS afin de mettre en place un plan d'action global, avec la prise en compte des situations sociales des uns et des autres et un échange en parallèle avec LMH, pour voir dans quelle mesure effectuer un travail en commun pour construire un projet quant à l'avenir de ces logements.

A l'heure actuelle, les services travaillent à des propositions de relogements dans des endroits adaptés. Actuellement, il y a déjà 8 relogements (et dont les logements désormais vacants ne seront pas remis à la location) et encore 7 logements occupés. C'est un travail de relogement entamé depuis 2016. Cela est très long car ce sont des personnes qui ont envie de rester sur Hellemmes, sur le quartier dans lequel ils ont leurs habitudes, tout en ayant souvent besoin d'un logement adapté.

En ce qui concerne l'avenir et les démarches du projet avec le bailleur, rien n'a encore été arrêté définitivement. Hellemmes étant propriétaire du foncier, le bailleur ne veut pas à l'heure actuelle faire des travaux de réhabilitation lourde (notamment par rapport aux décisions de l'État). Ces logements ne répondent plus aux besoins de locataires seniors et la question sur le fait de faire place net sur ce site est une des hypothèses parmi d'autres. Rien n'est arrêté à ce jour.

Robert Brunet explique que les habitants veulent savoir ce qu'il y aura sur le site, que des choses se disent depuis des années et que rien ne bouge. Mélissa Menet indique avoir présenté l'état de la réflexion et du travail engagé mais qu'à ce jour aucun choix n'ayant été arrêté elle n'est pas en mesure de faire des prévisions sur l'avenir.

Monsieur Brunet revient sur les propositions de relogement qui sont faites. Madame Menet, précise que derrière chaque porte, il y a des situations différentes. Robert

Brunet ajoute que ce sont des locataires âgés avec de petits revenus et que les démarches de relogement lui semblent quelque peu cavalières, les personnes n'ayant pas été informées par avance sont surprises de la démarche, ne connaissant pas les personnes qui les démarchent.

Claude Pruvot fait le constat que ces logements ne sont donc plus adaptés, que la collectivité précise que la réhabilitation lourde n'est pas de son ressort, que par ailleurs le bailleur indique que les travaux à réaliser à l'intérieur des logements pour les rendre adaptés ne concernent que le CCAS. Ce qui signifie que le CCAS devrait intervenir financièrement pour les travaux d'isolation thermique, le problème de désamiantage, etc... Madame Menet précise clairement qu'un projet de réhabilitation coûterait beaucoup d'argent. Il semblerait que démolir et construire quelque chose adapté à l'époque resterait une meilleure option.

Sur l'accompagnement et le suivi, c'est toujours compliqué avec des situations toutes différentes, avec donc des accompagnements différents, des solutions différentes, des propositions différentes. Avec le CLIC, l'Espace Senior et l'équipe de l'espace logement de la commune, il y a eu des contacts et des interventions régulières, même si parfois les contacts étaient difficiles à mettre en œuvre. Ce travail est extrêmement long. Des rendez-vous étaient pris et des rencontres étaient faites régulièrement avec les personnes concernées par cette démarche.

En tout état de cause il n'est pas possible de laisser les personnes dans ces logements et financièrement une réhabilitation paraît bien trop coûteuse.

Un prochain point sera fait avec le bailleur à ce sujet.

Didier Gonton intervient pour dire qu'à terme les 16 logements seront vides pour une durée indéfinie et qu'existe le risque de possible problèmes de squattes. Mélissa Menet répond qu'il y a une volonté de mise en sécurité dès que possible et une rencontre avec le bailleur pour rapidement acter un projet. Pour le moment, les logements vides sont fermés et tout est fait pour que ces logements vides soient inaccessibles.

Madame Picavet demande si Madame Menet possède des informations au sujet du béguinage sur le site Néo Village car lors des réunions de présentation du projet Néo Village, le bailleur n'était pas présent. Le bailleur est Maison de Flandres, un bailleur qui n'est pas implanté dans le secteur. Ce ne sera pas un béguinage social et le béguinage n'est pas un type de logement classique. Il n'y aura que du rez-de-chaussée.

Claude Pruvot demande qu'elle est la capacité de logements sociaux sur le territoire de la commune d'Hellemmes, Madame Menet indique 26% (soit environ 4000 logements sociaux).

Pour conclure, Madame Menet invite les conseillers à prendre connaissance du programme local de l'habitat qui se termine en 2018 (compétence de la Métropole Européenne de Lille). La MEL a lancé une concertation (site internet de la métropole) qui doit se terminer le 3 juin afin que chacun donne son avis sur les questions d'habitats et sur leur commune (réflexion sur les besoins en termes

d'habitat et contributions sur l'habitat des jeunes et la diversification de l'habitat (du logement classique à l'EHPAD).

- **Points divers**

Pascal Himpens demande s'il est possible de refaire le trombinoscope ? Claude Pruvot demande à Didier Gonton et Beverley Joliet s'ils peuvent lui transmettre une photo d'identité, sachant que le Président du Conseil de Quartier a d'ores et déjà demandé l'ajout des nouveaux conseillers de quartier.

Viviane Lejosne demande, lors de la distribution des tracts pour les réunions publiques, s'il est possible de distribuer aussi des trombinoscopes. Pour Claude Pruvot, le problème du trombinoscope couleur papier est qu'il est coûteux et que la composition du Conseil n'est pas toujours stable sur l'année. Ce sujet reviendra lors de prochaines réunions pour imaginer des solutions.

Prochain conseil de quartier : 27 juin à 18h.

20h10 – L'ordre du jour étant épuisé le président lève la séance,

Pour le conseil Guinguette/Semeuse

Le Président,
Claude Pruvot